

COMPTE-RENDU du CONSEIL de QUARTIER de LOZÈRE

Lundi 14 janvier 2019
Maison Jacques Audiberti

28 Présents dont : M. Jean BOUYER, M. Guillaume BROSSOLET, M. Jean BRUDIEUX, Mme Nicole BRUN, M. Philippe CHAUVIN, M. Roger DESENFANT, Mme Blandine DISLAIRE, M. Daniel DRONIOU, M. René ENFER, M. Denis FACQUEUR, M. Marc FERRIER, M. Jacques GARANDEL, Mme Ginette GENET, M. Marc GINGOLD, M. Bernard GODEC, M. Gérard HERMITTE, M. Alain JACQUET, M. Ernest JEDAR, Mme Marie-Noël LACOUR, M. LAPORTE, M. Guy LAURENT, M. Marc LERENDU, Mme Jacqueline MARTINEZ DURAND, Mme Christine MAUPAS, Mme Édith MEUNIER, M. MOQUET, Mme Jeanne-Marie NAUDET, M. Jacques SALAUN, Mme Nicole SULIÉ,

Membres excusés : M. ALBINHAC, Mme Anne-Marie DESCHAMPS, M. Philippe GABILLOT, Mme Henriette MARTIN, M. Antoine RADOVICIC,

Élus :

M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au maire délégué à la Démocratie locale, Jeunesse et Prospective, Quartiers du Plateau et de Lozère,

M. Leonardo SFERRAZZA, Adjoint au maire délégué à l'espace Public, la Voirie, et au Cimetière,

Services municipaux :

M. Sébastien MASSON, Chargé de mission Démocratie participative,

Président de séance : M. Daniel DRONIOU,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON.

Introduction :

- Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au maire délégué à la Démocratie locale, Jeunesse et Prospective, Quartiers du Plateau et de Lozère.
- Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.
M. Daniel DRONIOU assure la présidence de séance.
- Validation du Compte rendu de la séance du 14 juin 2018 et du 17 septembre.
Les deux comptes rendus sont validés avec de mineures modifications.

1. Points spéciaux – Actualités.

- **Bilan des travaux réalisés en 2018 dans le quartier de Lozère.**

M. CARISTAN informe que 1205 interventions ont été réalisées en 2018 sur les 9 bâtiments municipaux et les 5 espaces verts et naturels du quartier de Lozère, pour une somme qui s'approche de 200 000 €. Outre les interventions régulières d'entretien, les travaux d'ampleur ont été les suivants :

VOIRIE :

- Travaux de voirie Boulevard de Lozère (face au n° 18) mise en place d'un mur de soutènement.

- . Travaux de voirie boulevard de Palaiseau (entre la rue de la Vigne de Lozère et la rue Collet) réfection chaussée et trottoirs.
- . Travaux d'assainissement rue Parmentier réhabilitation sans tranchée.

PATRIMOINE BÂTI :

- . Dans le cadre des travaux de contrat de performance énergétique,
 - École élémentaire Roger Ferdinand: l'isolation des combles a été réalisée durant l'été dernier afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.
 - École maternelle Jean Moulin : Rénovation de la chaufferie durant les vacances de la Toussaint avec mise en place de chaudière à condensation. Ces travaux seront poursuivis à l'été 2019 avec la rénovation du réseau de chauffage et le remplacement des convecteurs.
- . La salle Marceau a bénéficié d'une réfection intérieure et extérieure durant l'été 2018 : peintures, rénovation du plafond, vitrification du parquet, luminaires... Les usagers (Pause Cartable, activités de la maison de quartier Audiberti, associations, etc.) sont ainsi accueillis dans de bonnes conditions.
- . Des travaux de rénovation du marché Lozère (sanitaires, étanchéité, rénovation des façades) sont également en cours de réalisation.

Un participant fait remarquer qu'il serait intéressant de connaître de coût de chacune de ces interventions. M. CARISTAN donnera ces informations lors d'un conseil de quartier.

M. BRUDIEUX évoque le pont sur l'Yvette au bout de la rue Henri Poincaré : il rappelle les signes de vétusté au niveau de sa structure signalés à M. SFERRAZZA lors du Conseil de Quartier du 15 mars 2018. M. CARISTAN rappelle que des interventions ont eu lieu sur ce pont et plus particulièrement sur sa voirie, suite à des signalements du conseil de quartier. Il ajoute qu'il n'y a pas de travaux prévus sur cet édifice et que ce dernier fait l'objet d'une surveillance de la CPS. M. BRUDIEUX souhaite savoir si des témoins ont été mis en place par la CPS. Les services municipaux vont demander des précisions sur le dispositif de surveillance mis en place afin de pouvoir répondre de façon plus détaillée à cette question.

- Nuisances sonores liées au trafic aérien.

M. CARISTAN revient sur un exposé précis qui a été réalisé lors d'un conseil de quartier antérieur. Des mesures objectives ont été réalisées en 2018 sur le territoire palaisien et une réunion de restitution a eu lieu à la mairie avec la participation des différents acteurs (Bruitparif, la Direction Générale de l'Aviation Civile, l'association DRAPO – Défense des Riverains de l'Aéroport d'Orly). Les résultats sont détaillés sur le site de la ville. Globalement, les émissions sonores sont conformes à la réglementation en vigueur, toutefois au-dessus des seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé. La réunion a fourni l'occasion à la mairie de prendre les engagements suivants :

- . M. le Maire a signé le 11 janvier la charte de protection des riverains d'Orly proposée par l'association DRAPO (ex AVEVY) dont la présentation avait été faite en conseil de quartier
- . La Ville de Palaiseau envisage un partenariat avec cette association pour signaler à l'État tout manquement aux engagements pris par ce dernier.

Sur ce dernier point, M. GARANDEL et M. CARISTAN insistent sur la nécessité de signaler avec précision à l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires (ACNUSA) les entorses au règlement, notamment le non respect des horaires de couvre-feu n'autorisant pas les mouvements d'avions.

M. CARISTAN rappelle que l'intérêt des mesures réalisées réside dans l'objectivation des nuisances sonores ressenties afin de voir s'étendre le plan de gêne sonore et de faire bénéficier le plus de riverains des subventions destinées à l'isolation phonique des habitations.

M. JEDAR évoque la mise en place d'un enregistrement permanent du bruit aérien, ceci à un emplacement situé à la frontière d'Orsay, Villebon, Palaiseau. L'idée n'étant pas d'établir une cartographie du bruit, mais à un endroit donné, d'enregistrer l'évolution sur plusieurs années. Les coûts pourraient ainsi être partagés entre les trois communes. Ceci permettrait de disposer de données fiables et crédibles lors des discussions

avec les administrations concernées.

M. CARISTAN trouve cette idée intéressante et attire l'attention sur la réelle complexité du protocole de mesure qui doit tenir compte d'une multitude de facteurs, la configuration géographique par exemple.

M. CARISTAN rappelle qu'il existe une coordination entre les maires d'autres communes et relaiera auprès de M. le Maire la proposition du conseil de quartier.

Mme MAUPAS partage une information qu'elle a apprise dans la journée selon laquelle des travaux devraient rallonger les pistes d'accueil des gros porteurs susceptibles de générer davantage de nuisances.

- **Retour sur le forum annuel des conseils de quartier du 5 décembre 2018.**

M. CARISTAN annonce que le forum a attiré une cinquantaine de participants dont 10 membres du Conseil des Jeunes. Leur invitation fait suite à une proposition faite lors d'un forum antérieur selon laquelle les membres des conseils de quartier souhaitaient avoir des liens avec les différentes instances participatives. La dynamique de travail collectif en ateliers sur diverses thématiques pour imaginer Palaiseau en 2030 a bien fonctionné. M. CARISTAN précise que les échanges de ce forum annuel donneront lieu à une restitution des propositions.

- **Retour commission « Investissements Inter-Quartiers ».**

Mme MAUPAS rend compte des trois réunions de la commission en novembre 2018. Comme les membres de cette commission, elle déplore que ces réunions rapprochées n'aient pas permis de revenir vers les Conseils de Quartiers pour les informer et recueillir leurs avis. Les propositions non retenues des exercices antérieurs du budget participatif ont été réexaminées. Pour l'année 2018, les projets choisis sont les suivants :

- ❖ l'ensemble du groupe demande la continuité du « projet plaques patrimoniales ».

M. CARISTAN a émis deux propositions :

- que la création de nouvelles plaques réponde à un objectif d'équilibre entre les quartiers (et que la priorité soit donnée aux quartiers qui n'ont pas bénéficié de panneaux lors de la première session),
- que le comité de rédaction fédère l'ensemble des acteurs ressources de l'histoire locale.

→ la prochaine série de plaques se rapportera à des lieux du Pileu et des Garennes.

→ le service Vie Locale adresse un courrier aux différentes associations pouvant être concernées (associations de quartier, associations de mise en valeur du patrimoine ou de l'histoire locale...).

- ❖ Projet de « végétalisation » des entrées de Ville :

→ carrefour des Francs Tireurs et Partisans : accompagnement de l'entrée de quartier par des massifs en pleine terre et en jardins de pluie, plantation et mise en valeur d'un arbre remarquable (projet retenu avec les précautions de mise en œuvre en termes de réalisations techniques et budgétaires).

- ❖ Pose de jardinières de plantes aromatiques en libre service sur le Plateau.

Mme MAUPAS rend compte de la commission « projet d'œuvre d'art dans le quartier Camille Claudel » : les deux artistes palaisiens qui ont répondu à l'appel d'offres ont présenté leur projet à la commission. Cette dernière n'ayant pu les départager, un nouvel appel à projets sera lancé.

2. Questions diverses.

a) M. CARISTAN revient sur la fermeture de l'agence de la Société Générale : l'agence a bien fermé mais la banque maintient le distributeur automatique de billets suite à des négociations menées par la Ville. Le local commercial est mis en location.

b) Concernant l'état de catastrophe naturelle demandé par la Ville à la suite des inondations des 10 à

12 juin 2018, M. CARISTAN regrette de ne pas avoir obtenu de retour de l'État, la commission ministérielle ayant pourtant été relancée le 3 janvier dernier. Le Conseil de Quartier sera informé dès que l'État apportera une réponse.

c) M. GODEC fait part d'une correspondance de trois lettres qu'il a reçues de la part de sociétés immobilières, dont l'une prétendant être en contact avec la mairie pour lancer un projet d'ampleur, sollicitant le rachat de propriétés – dont les trois du haut de la rue Alfred de Musset entourant l'actuel bureau de Poste. M. CARISTAN assure et garantit que la mairie n'a donné son aval à quelque projet que ce soit et qu'il s'agit d'une tromperie. Par ailleurs, le PLU, récemment révisé et adopté, est plus contraignant et plus restrictif que le précédent, sur les possibilités de construire. En conséquence, il n'est pas possible de lancer un projet qui n'aurait pas été conforme au précédent PLU dans cette zone. Par ailleurs, malgré la prospection, les promoteurs ne se lancent généralement pas dans de telles opérations contre l'avis de la mairie, qui n'y est pas favorable. M. CARISTAN demande à M. GODEC des précisions sur la nature des sollicitations afin que la mairie se mette en lien avec l'expéditeur du courrier frauduleux.

d) M. GARANDEL pose la question de la liaison douce allant du parking du gymnase Jesse Owens vers l'Yvette. M. DRONIOU rapporte la réponse que lui a fournie M. Dominique POULAIN, adjoint au maire délégué à l'urbanisme durable : le cheminement donnant accès au Chemin d'Exploitation, qui est un terrain public, pourra être ouvert uniquement à l'occasion d'évènements de randonnée pédestre. Il demeurera fermé à clé le reste du temps. M. DRONIOU remercie la municipalité d'avoir accepté de lancer des travaux d'aménagement pour ce sentier qui sera doté d'un véritable portillon. Les riverains de ce cheminement craignent que l'ouverture de ce chemin isolé génère de mauvaises fréquentations, voire des vols.

e) Commission « Circulation stationnement » du 4 décembre 2018.

M. LAPORTE présente les divers points soulevés par la commission. M. CARISTAN salue le travail détaillé réalisé par le groupe, et regrette que de M. Gilles CORDIER, conseiller municipal délégué à la Circulation et au Stationnement, n'ait pas été convié formellement à ce rendez-vous. M. LAPORTE assure que M. CORDIER a bien été invité, et il semble qu'il y ait eu un quiproquo. M. CARISTAN s'engage à transmettre ce compte-rendu aux services techniques pour étude. Un retour sera fait lors du prochain conseil de quartier sur les différents points et les interventions qu'il est possible de réaliser. Si cela est possible, M. CARISTAN fera envoyer un retour écrit en amont.

f) Commission « Hydraulique » du 6 décembre 2018.

M. BRUDIEUX rend compte des sujets soulevés par la commission :

- . Le contrôle des bassins de rétention à la parcelle,
- . L'entretien de l'Yvette,
- . La renaturation de l'Yvette – secteur des Neuf Arpents à Orsay,
- . Le pont dit « des deux gares », le pont « des Demoiselles »,
- . Le projet de stockage de déchets inertes à la « Prairie de Villebon »,
- . Le plan communal de sauvegarde (PCS).

Tous ces sujets et interrogations ont fait l'objet de réponses écrites de la part des services municipaux, et transmis aux membres du conseil de quartier.

g) M. SFERRAZZA fait un point sur l'enlèvement des déchets ménagers suite au récent conflit social au SIOM :

- Les équipages ont repris leur affectation.

- Quatre engagements ont été pris par les élus du SIOM pour soutenir les salariés. Ils ont été acceptés par SEPUR et ont été intégrés dans la base d'un protocole d'accord avec les salariés :
 - . le maintien des salaires,
 - . le maintien des 84 emplois dans la durée,
 - . le maintien de l'affectation de tous les salariés sur le site de Villejust,
 - . l'assurance de ne pas travailler le samedi après-midi et le dimanche (hormis pour la collecte des marchés le samedi à midi).

Compte tenu de la gêne subie par les habitants durant les mois de novembre et décembre, M. SFERRAZZA annonce qu'à l'occasion du vote des taux pour 2019, les élus du SIOM ont fait un geste fiscal :

- . Le SIOM appliquera une baisse de 5 €/habitant pour l'année nouvelle 2019,
- . Cette baisse sera complétée par une autre baisse de 7 €/habitant correspondant à deux mois de coût de collecte...

→ soit une baisse totale de 12€/ habitant.

Une participante demande comment la municipalité et 17 villes ont pu signer un marché avec la société SEPUR quand il suffit selon elle de consulter internet pour constater qu'elle n'est pas correcte avec ses salariés.

La décision de retenir l'entreprise SEPUR lors du changement de marché a été prise à l'unanimité par les élus du SIOM des différentes communes en prenant en compte des critères sociaux et environnementaux. Les éboueurs n'ont pas été rémunérés pendant deux mois ; le tribunal des prud'hommes doit définir s'il s'agit d'une grève ou d'un lockout.

M. SFERRAZZA salue le travail du personnel municipal qui a tout fait dans la mesure de son possible, pour pallier les désagréments survenus.

- h) Un participant signale l'utilisation de l'espace urbain de plus en plus pour un usage sportif alors que cet espace n'est pas conçu avec les protections et la sécurité nécessaires (occupation complète et mal adaptée de la voirie de la rue Charles Gounod par des manifestations sportives). M. CARISTAN répond qu'il sera nécessaire de rechercher de quelles manifestations il s'agit, et de contacter les organisateurs.
- i) Un participant fait savoir que, lors des beaux jours, l'espace vert du lac de Lozère est fréquenté par des personnes qui s'alcoolisent et reprennent ensuite leur véhicule. M. CARISTAN répond qu'il faudra prendre un arrêté interdisant la consommation d'alcool pour que la police sensibilise, voire verbalise les consommateurs d'alcool. M. CARISTAN rappelle que ce genre d'arrêté doit obligatoirement s'inscrire dans une temporalité déterminée et une zone géographique spécifique. Il propose donc que cet arrêté soit pris au retour des beaux jours pour être pleinement efficace.

3. Travail collectif en ateliers.

- Printemps de l'Environnement : appel à idées d'actions à mener.
- Retour d'expérience sur les festivités de fin d'année organisées par la Ville.

L'heure limite de fin du conseil de quartier ayant été atteinte, les ateliers n'ont pas pu avoir lieu.

Ordre du Jour du prochain Conseil de Quartier :

- Commission circulation : retour sur le CR de la commission

